



QUI A PEUR DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT ?

Le 26 septembre 2025, Salle Esquirol, les Halles de la Cartoucherie

Animé par Alexandra Vidal, CNCD et Clara Giraudat, Codev de Toulouse métropole

Cet atelier a choisi d'aborder les critiques récurrentes adressées aux Codev sous une forme théâtralisée : celle d'un procès fictif.

Le point de départ : un projet de loi proposant de rendre les conseils de développement facultatifs, au motif qu'ils seraient inefficaces, peu représentatifs et mal connus. Les participants ont pris place dans un tribunal symbolique où les Codev, placés sur le banc des accusés, devaient se défendre.

Chaque groupe, désigné comme une équipe d'avocats, s'est vu confier une accusation à réfuter. Quatre chefs d'accusation ont été examinés :

- Les élus n'écoutent pas les Codev.
- Les Codev sont invisibles pour les habitants.
- Leurs avis n'ont aucun impact.
- Leur disparition passerait inaperçue.

L'exercice, à la fois ludique et collectif, a permis d'ouvrir un débat sérieux sur la place, la reconnaissance et la légitimité des conseils de développement dans le paysage démocratique local.



ACCUSATION N°1 : « LES ÉLUS N'ÉCOUTENT PAS LES CODEV »

Le premier groupe de la défense a voulu battre en brèche l'idée selon laquelle les élus ignoreraient les contributions des Codev.

Leur plaidoyer s'est appuyé sur plusieurs constats :

- Les Codev ne sont pas des contre-pouvoirs mais des espaces de coopération.
- Leur rôle est d'enrichir le débat public, de formuler des propositions constructives et d'apporter un regard citoyen sur les politiques locales.

Des exemples concrets ont été cités, notamment à Toulouse où une charte de coopération engage les élus et le Codev à se répondre mutuellement.

Les discussions qui ont suivi ont toutefois mis en évidence la fragilité du lien politique : trop souvent, les avis produits ne sont pas suivis d'effet, faute de cadre clair ou de redevabilité.

Plusieurs participants ont proposé d'instaurer une obligation de réponse écrite des élus aux avis rendus par les Codev. D'autres ont rappelé qu'une telle mesure, si elle devenait automatique, risquerait de transformer un échange de confiance en procédure administrative.



ACCUSATION N°2: « LES CODEV SONT INVISIBLES POUR LES HABITANTS »

Le second groupe a reconnu que cette critique n'était pas totalement infondée. Peu d'habitants connaissent l'existence des Conseils de développement ou comprennent leur rôle. Mais, pour la défense, cela s'explique avant tout par un déficit de communication plutôt que par un manque d'activité.

Les participants ont partagé plusieurs exemples d'initiatives pour rendre les Codev plus visibles :

- réalisation d'une bande dessinée à Grenoble ;
- création d'un film d'animation par le Codev de Cornouaille ;
- actions avec des jeunes autour de la langue bretonne.

Ces démarches visent à présenter la participation citoyenne autrement, avec des formats plus vivants et accessibles.

Certains ont suggéré de changer le nom "conseil de développement", jugé trop administratif, pour une appellation plus claire et compréhensible du grand public.

Les échanges ont également souligné l'importance de valoriser les visages qui font vivre les Codev : leurs membres, leurs engagements, leur diversité de parcours.



ACCUSATION N°3: « LES AVIS DES CODEV NE SERVENT À RIEN »

Cette accusation a suscité de nombreux témoignages. Les participants ont affirmé que, même si tous les avis ne se traduisent pas immédiatement en décisions, ils contribuent à nourrir la réflexion collective et à ouvrir des débats souvent absents du champ politique local.

Plusieurs exemples ont illustré la capacité des Codev à peser dans les discussions :

- dans l'Hérault, un avis du Codev a contribué à faire évoluer le projet de LGV ;
- en Isère, un projet immobilier a été abandonné après une mobilisation appuyée par le conseil de développement ;
- dans certaines agglomérations, les élus s'appuient sur les avis pour orienter des démarches de concertation ou de planification territoriale.

Au-delà de leur efficacité immédiate, les Codev sont apparus comme des vigies démocratiques, capables de repérer les signaux faibles, d'anticiper les tensions et de formuler des propositions citoyennes à moyen terme.

Un débat s'est ouvert sur la nature des sujets traités : faut-il concentrer les efforts sur les enjeux stratégiques (mobilités, transitions, gouvernance) plutôt que sur une multitude de thèmes ?

La plupart des participants ont plaidé pour un équilibre entre la liberté d'auto-saisine, indispensable à leur vitalité, et la focalisation sur des sujets d'avenir, gage de reconnaissance.



ACCUSATION N°4: « LA DISPARITION DES CODEV NE CHANGERAIT RIEN »

Ce dernier chef d'accusation a suscité une réaction unanime : la disparition des conseils de développement laisserait un vide démocratique.

Les associations locales, comités de quartier ou instances consultatives ne rempliraient pas le même rôle transversal, indépendant et prospectif.

Les Codev se distinguent par leur capacité à :

- rassembler élus, citoyens et acteurs socio-économiques autour de projets communs ;
- travailler sur le temps long, au-delà des mandats électoraux ;
- relier les différentes échelles du territoire, de la commune à l'intercommunalité.

Plusieurs participants ont rappelé que, dans un contexte de défiance croissante, les Codev constituent une réserve de démocratie.

Ils permettent d'instaurer un dialogue entre les citoyens et leurs représentants, dans un cadre apaisé et sans enjeu partisan.

LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DE L'ATELIER

Les discussions qui ont suivi les plaidoyers ont mis en évidence plusieurs constats partagés :

- La **coopération élus-Codev reste à consolider**. Elle repose davantage sur la confiance que sur les textes. Une culture de la collaboration doit encore s'installer dans de nombreux territoires.
- La **visibilité publique est un défi majeur**. Les Codev doivent se rendre plus lisibles et plus attractifs, en modernisant leurs formes d'expression.
- La **reconnaissance politique est la clé**. Leur utilité dépend moins de leurs moyens financiers que de la place réelle que les élus leur accordent dans les processus de décision.
- Les **Codev jouent un rôle de médiation**. Dans un contexte de polarisation et de méfiance, ils constituent des lieux de dialogue citoyen irremplaçables



VERDICT : MÊME PAS PEUR !

Au terme des échanges, le jury symbolique de l'atelier a rendu son verdict : les Codev sont non coupables des accusations portées contre eux.

Bien au contraire, ils apparaissent comme des acteurs essentiels de la démocratie locale, capables d'expérimenter, d'écouter et de faire dialoguer les citoyens avec les institutions.

Le mot de la fin, repris par l'ensemble des participants, résume l'esprit du procès :

« Même pas peur ! »

Une manière d'affirmer, avec confiance et humour, que les conseils de développement restent aujourd'hui des espaces vivants, utiles et nécessaires pour relier les territoires et faire respirer la démocratie.